



LE BIEN-ETRE ANIMAL

Les animaux qu'ils soient de compagnie ou d'élevage vivent sous la dépendance d'êtres humains et prennent de plus en plus de place dans notre société.

Nous voulons tous le meilleur pour nos animaux, nous voulons leur BIEN-ÊTRE.

L'ANSES (Agence de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) propose une nouvelle définition du bien-être animal qui prend désormais en compte les aspects COGNITIFS, c'est-à-dire la connaissance de son environnement : notion jusqu'ici réservée aux humains.



Le bien-être animal fait référence à la "QUALITE DE VIE TELLE QU'UN ANIMAL EN FAIT L'EXPERIENCE".

Cela englobe non seulement la santé et le bien-être physique, mais également le bien-être psychologique de l'animal et la possibilité qu'il a, d'exprimer les comportements essentiels propres à son espèce.

"Le bien-être peut être considéré comme satisfaisant si les animaux sont en bonne santé physique et psychologique, qu'ils se sentent bien et ne souffrent pas", selon les 5 libertés définies en 1992.



LES 5 LIBERTES

1 - Ne pas souffrir de la faim et de la soif : accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate propre à assurer la bonne santé et la vigueur des animaux.

2 - Ne pas souffrir d'inconfort : environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.

3 - Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ni de maladies : prévention et diagnostic rapide et traitement.

4 - Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce : espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux et contacts avec des congénères.

5 - Ne pas éprouver de peur ni de détresse : conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.

Nouvelles définitions de l'ANSES du 25 avril 2018

Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la **SATISFACTION** de ses besoins **PSYCHOLOGIQUES** et **COMPORTEMENTAUX**, ainsi que de ses **ATTENTES**.

CET ETAT varie en fonction de la **PERCEPTION** de la **SITUATION PAR L'ANIMAL**.

Désormais, les animaux sont donc considérés comme sensibles et doués de différents niveaux de conscience.

Le niveau de bien-être est déterminé par un Individu particulier dans un environnement donné.

Le niveau de bien-être dépend donc de chaque individu et ne peut être généralisé.

Nous dépassons le niveau de bien-être qui consiste uniquement en des attentes de survie et de qualité de vie.

Maintenant ; il faut tenir compte des attentes de l'individu.

Chaque individu ne manifestera pas la même attente pour une situation donnée.

Cela entraînera des différences entre tous les animaux se trouvant pourtant dans la même situation et dans le même environnement.



Ce n'est pas NOTRE perception du bien-être qui doit être prise en compte mais il faut analyser comment chaque individu vit sa situation.

Si nous ne réalisons pas que l'animal vit un mal-être, cela peut entraîner de nombreuses pathologies que l'on nomme désormais **IDIOPATHIQUES**. (Auparavant on disait psychosomatiques.)

Il m'arrive très souvent d'hospitaliser des animaux (surtout des chats) qui "s'imposent" des maladies, des automutilations, de l'anorexie mentale, car leur environnement psychologique ne correspond pas à leurs attentes ou celle de leur maître.

Dans certaines conditions, si l'animal ne se sent pas écouté cela peut aller jusqu'à sa mort.

Il faut donc vraiment se soucier non pas de ce que nous avons comme image du bien-être animal qui lui permet sa vie ou sa survie, mais surtout de ce qu'il veut nous faire comprendre de **ses attentes de VIE**.



Dr Marc LEGROS
Vétérinaire à la Clinique vétérinaire de
VILLEFARGEAU